

A savoir	Définition	Seuil de nocivité et durée d'exposition	Effets	Principaux textes de référence (Code du Travail)
<ul style="list-style-type: none"> • L'homme est un homéotherme c'est à dire que son organisme réagit pour maintenir sa T°C (température) centrale à 37 °C quelque soit les conditions environnementales • Pour ce faire, des moyens de régulation de la T°C sont mis en jeu. • L'exposition à la chaleur peut altérer ces mécanismes d'autorégulation et entraîner un danger pour la santé des salariés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Il n'existe pas de valeur de seuil de température "chaude" en milieu professionnel. • Une notion de confort thermique a été définie considérant l'âge, le sexe, certaines caractéristiques individuelles et les travaux effectués. Il s'agit d'une notion subjective permettant d'évaluer le ressenti des salariés. • Des facteurs individuels des travailleurs contribuent à l'évaluation du risque : <ul style="list-style-type: none"> ○ habitude de la tâche, ○ acclimatement, ○ âge >55ans, ○ grossesse, ○ état d'hydratation, ○ antécédents médicaux, ○ consommation d'alcool et/ou de drogues, ○ prise médicamenteuse. 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de valeurs seuil de T°C en milieu professionnel. • Une vigilance s'impose quand la T°C ambiante dépasse 30°C. • Indice de risque : <ul style="list-style-type: none"> ○ La contrainte thermique dépend de la T°C de l'air, la T°C du rayonnement, humidité de l'air, T°C nocturne supérieur à 25°C. ○ Indice WBGT ○ Indice d'astreinte thermique prévisible • Existence de diagramme température / humidité en relation avec les troubles liés à la chaleur. 	<ul style="list-style-type: none"> • Risques pour la santé lors d'une exposition à la chaleur <ul style="list-style-type: none"> ○ Niveau 1: coup de soleil rougeur et douleur, œdèmes, vésicule, fièvre, céphalées. ○ Niveau 2 : crampes spasmes douloureux (jambes et abdomen), transpiration. ○ Niveau 3 : épuisement forte transpiration, faiblesse, froideur et pâleur de la peau, pouls faible, température normale ○ Niveau 4 : coup de chaleur T°C > 40,6 ; malaise avec perte de connaissance • L'hypersudation peut provoquer des troubles trophiques ou cutanés • Risques associés à la chaleur : <ul style="list-style-type: none"> ○ Pénibilité du travail plus importante. ○ Altération globale de la sécurité liée à diminution des performances neuromusculaire et cognitives. 	<ul style="list-style-type: none"> • Art. R.4213-7 à R.4213-9 • Art. R.4222-1 • Art. R.4225-1 • Art. L.4121-1 à L.4121-5 • Art. L.4132-1 à L.4132-4 • Art. R.4225-2 à R.4225-4 • Circulaire du plan canicule sur www.sante.gouv.fr • Art. L.4121-3-1 • Art. D.4121-5